

LA GAZETTE DE JOLIETTE
PARAIT TOUT LES
MARDIS ET VENDREDIS.
ABONNEMENTS.
EN AN.
Cassé \$2.50
Etat-Unis (en or) 2.50
(payable d'avance.)
Les frais de poste sont compris
dans les deux cas.

LA GAZETTE DE JOLIETTE

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Feuilleton!

LES MARTYRS DE LA SIBIRIE.

CHAPITRE XXX LA YOUTRE

(Suite.)

-Si vous êtes plusieurs familles d'aussi intrépides destructeurs d'ours, l'espèce en deviendra rare dans l'Oural, remarqua Thadée.
-Les forêts sont profondes, sourd, et au printemps, les ours viennent de loin, pour enlever les chevaux, qu'on élève, ici, en grand nombre. Cette circonstance nous fournit encore pas mal de gibier en automne; malheureusement, les Russes commencent à les détruire, et dans quelques années, il ne restera, pour nos enfants, que des lièvres et des écureuils.
-Les Russes les chassent-ils aussi à l'épieu?
-Ils les tuent ou plutôt ils les assassinent, comme rougiraient de le faire nos femmes; ils attendent qu'ils soient engourdis pour les surprendre dans les cavernes, les font tomber dans les pièges ou les attendent à l'affût pour leur tuer sans danger, avec des balles de fer d'une invention diabolique, qui éclate dans la blessure. Oui, je le répète, nous sommes des chasseurs, mais eux ne sont que de méprisables assassins.
-Vous avez, maintenant, renoncé à la chasse? demanda Marpha au vieillard.
-Il faut bien, répondit-il, avec un soupir. De cinq ans à douze, l'enfant devient femme; de douze à treize, il se fait homme; de treize à soixante, il est dans sa force; de soixante à quatre-vingt, il redient femme; passé cet âge, il n'est plus qu'un enfant, jusqu'à ce que la mort le délivre; alors, s'il a suivi les lois de la justice et s'il a été brave pendant sa vie, le grand Chaitan lui assigne une yourte dans le pays des esprits, au bord d'un grand fleuve et au milieu de vastes forêts, où il passe sa vie en chasses et en festins, pendant mille fois mille siècles; mais, si, au contraire, il a été lâche, avare et menteur, il est changé en un loup timide, toujours affamé, et devient un objet de mépris pour tous ses parents, pendant un même nombre d'années.
-Le repas presque uniquement composé de venaison bouillie ou grillée et arrosée d'hydromel, était terminé.
-Père, dit Kazlof, les soeurs sont fatiguées; demain, pendant que j'irai chasser, tu pourras leur soulever les aventures; laissons-les se reposer, et dormons nous-mêmes, jusqu'à ce que vienne le jour.
-Tuas raison, mon fils, fit le vieillard; d'ailleurs, à quoi bon s'affliger en songeant à ce qu'on a été et à ce qu'on est plus? le sommeil est l'oubli pour ceux qui sont tristes.
Il se leva, prit, au bout d'une baguette de sapin, quelques restes de graisses d'ours et les jeta sur les charbons ardents, en disant:
-Grand Chaitan, ceci est à toi, et si tu aimes cette odeur, favorise dans leurs chasses ceux qui partagent avec toi leur butin.
Thadée et Marpha se dispensèrent d'adresser leurs hommages à la divinité païenne, mais avant de s'endormir sur leur peau d'ours, elles s'agenouillèrent pour remercier Dieu et sa sainte Mère, de leur visible protection, et les prièrent, avec ferveur, de répandre leurs bénédictions sur Etienne, sur les Polonais, sur elles et aussi sur ces bons païens, qui ignoraient la vraie religion, mais pratiquaient si bien la charité qu'elle enseignait et qu'elle ordonne, comme la vertu la plus agréable à Celui qui a dit:
"Un verre d'eau donné en mon nom ne demeurera pas sans récompense."

Tous les habitants de la hutte dormaient déjà depuis une heure, lorsque des hurlements rapprochés se firent entendre; c'était les loups qui, sans doute, avaient écarté le traîneau et qui, dans l'espoir de trouver une proie, rôdaient autour de l'enceinte. Quelques-uns de ses animaux, enhardis par le silence qui régnait dans la yourte, vinrent gratter à la porte, trop bien fermée pour qu'ils pussent l'ébranler. Le bruit qu'ils faisaient éveilla cependant Thadée qui, toute tremblante, se rapprocha d'Etienne, comme pour le défendre.
L'enfant, plongé dans un profond sommeil, souriait doucement; son visage était enflammé et couvert de plaques rouges, mais sa respiration paisible et la douce moiteur de sa peau rassurèrent Thadée; elle s'assura qu'il n'y avait rien à craindre des attaques du dehors et revint reprendre sa place sur sa fourrure. Mais alors, ses yeux, en se portant vers le sommet du cône, percé, comme nous l'avons dit, pour laisser passer la fumée, aperçurent une tête hideuse qui, engagée dans l'étroite ouverture, dardait à l'intérieur des regards de convoitise et laissait apercevoir une gueule sanglante, armée de longs crocs.
Au cri que poussa la Polonoise, Kazlof s'était redressé, l'épieu à la main, prêt à combattre.
Qu'y a-t-il, sœur? demanda-t-il, ne voyant aucun ennemi auprès de lui.
Elle lui montra la farouche apparition.
-Oh! fit-il, en se recouchant, rassure-toi, ce n'est qu'un loup; chaque nuit nous recevons la visite de quelques-uns de ces redoutables; mais ne crains rien, il lui est impossible d'entrer.
Etienne, cependant, s'était éveillé et poussa des cris de terreur. Le chasseur eut pitié de sa frayeur.
-Attends, dit-il, tu vas voir comme il va se sauver.
Et, prenant un long bâton, il noua une corde au bout, la trempa dans la graisse, et après l'avoir allumée, comme une torche, il la darda si rapidement contre l'envahisseur, que le loup, aveuglé par la flamme, n'eut que le temps de se rejeter en arrière, en poussant un hurlement de douleur.
L'ennemi ne reparut plus. Mais l'enfant, effrayé, demeura, plusieurs heures encore, tremblant. Ce ne fut que, vers le matin, qu'enfin, rassuré par sa mère, il parvint de nouveau à s'endormir.
Quand il s'éveilla de nouveau, sa mère seule était auprès de lui, Kazlof et son père venaient de sortir pour visiter les pièges, de la Permienne, après avoir allié le dernier enfant, était partie, suivie de Marpha, pour aller pêcher dans le lac voisin, laissant sa jeune famille sous la garde de la Polonoise.
A onze heures, les deux chasseurs rentrèrent; ils n'avaient rien pris et rapportaient des trappes, pour les réparer.
-Tu es une vraie femme, dit le vieillard, en voyant le feu allumé et la venaison déjà à demi-grillée; tes mains sont plus actives que ta langue, et ton mari doit être heureux d'avoir une compagne comme toi dans sa yourte. Mais tu es seule, où donc est ta sœur?
-Elle a suivi Kazloka à la pêche, répondit Thadée; tu vois que nous sommes toutes de ta famille.
Le père et le fils échangèrent un regard approbatif, et, s'asseyant auprès du foyer, se mirent à travailler en silence.
Bientôt un léger bruit se fit entendre au dehors; le rideau de cuir, qui servait de porte pendant le jour, s'écarta et la Permienne, suivie de Marpha, entra, en rampant.
-Les deux pêcheuses avaient été plus heureuses que les chasseurs, elles rapportaient plusieurs petits poissons de diverses espèces et un magnifique bélouga ou saumon blanc, dont les écailles, raidies par le froid, brillaient comme de l'argent.
-C'est la Polonoise qui l'a harponné, dit la Permienne, en le je-

tant aux pieds du géant; sans elle, nous n'aurions que du fretin. Elle l'a frappé juste au-dessous de l'oreille, au moment où il venait respirer à la surface de l'eau, dans le trou que j'avais ouvert sur la glace, et elle l'a jeté, seule, sur la neige.
-Le chaman a raison, murmura gravement le vieillard, lorsqu'il dit: "Ouvre ta yourte aux malheureux, et le bonheur y entrera; partage avec eux ta nourriture, et en récompense, le Ciel t'accordera l'abondance."
Kazlof ne répondit rien, mais d'un mouvement de tête il approuva les paroles de son père; puis, lorsque le poisson eut le temps de dégeler, il lui ouvrit la ventre d'un coup de couteau, en retira les intestins, qu'il suspendit pour les faire sécher, coupa la tête, qu'il enterra dans la neige, sur le seuil de la porte, en murmurant quelques paroles en l'honneur de Chaitan; puis, à la pointe de son couteau, il fit griller, sur les charbons, une petite partie du bélouga, enveloppée de graisse, en disant:
-Que le dieu du tonnerre étende sa main propice sur les femmes étrangères qu'il m'a envoyées.
Pendant cette cérémonie, la femme du chasseur avait achevé de préparer le repas, après lequel le géant se revêtit de son costume de chasse, chaussa ses laptis et sortit, en disant:
-Mangez et dormez sans moi.
-Nous mangeront et nous dormirons, répondit le trappeur.
La journée s'écoula, puis la nuit, sans que Kazlof reparût. Vers le milieu du second jour, un son étrange, comme celui qui produit la trompe d'écorce des pasteurs des Alpes, retentit tout-à-coup, par trois fois, dans le silence de la forêt, et le chasseur apparut subitement à l'entrée de la yourte, en s'écriant:
-Sœurs, réjouissez-vous, je vous apporte la guérison du fils que tourmentent les mauvais esprits.
-Ce fut au tour des exilées de ne pas comprendre.
-Tu as donc rencontré le chaman? demanda le vieillard.
-Je savais qu'il se trouvait du côté de la montagne, à trente verstes d'ici, et je suis allé le chercher, répondit Kazlof, triomphant.
-Qu'est-ce donc que le chaman? fit Thadée, avec inquiétude.
-Le grand docteur de la médecine, répartit le vieillard; réjouis-toi, ton fils est sauvé.
-Mon Dieu! pourvu qu'il ne me le tue pas pour le guérir, s'écria Thadée, avec une mortelle inquiétude. Marpha, sais-tu ce que ce peut-être que ce chaman?
-Voici la première fois que j'entends prononcer ce nom, répondit la jeune fille, aussi troublée que sa compagne; mais, quel que puisse être ce chaman, nous nous opposerons à tout ce qui...
-Elle ne put achever sa phrase qu'interrompait un horrible beuglement de la trompe, à l'entée même de la yourte, dont les rideaux s'écartèrent pour donner passage au docteur de la médecine.
CHAPITRE XXXI
DANS LA FORÊT.
C'était un nain d'iforme, enveloppé d'un épais manteau de fourrures d'ours, de yénètes, de renards et de gloutons, consues les nues aux autres comme un habit d'arlequin des gôles, et coiffé d'un bonnet de peau de mouton, du milieu duquel retombaient, sur ses épaules et sa poitrine, des queues de loups gris et de renards roux.
Au premier coup d'œil il ressemblait, sous cet étrange costume, à une énorme boule, surmontée d'une seconde un peu moins grosse et percée de deux petits yeux rouges, sans cils ni sourcils, et d'une bouche démesurée, dont les lèvres épaisses se fendaient, dans une sorte de rictus effrayant, d'une oreille à l'autre.
Ce ne fut cependant que lors-

qu'il se fut débarrassé de son manteau, qu'il apparut dans toute sa laideur, avec sa tête énorme, posée sur un corps grêle, dont une casaque collante, en peau de renne, faisait ressortir l'incroyable maigreur.
Une sorte d'aurole de cheveux crépus, d'un rouge ardent, en grossissant encore sa tête, achevait de lui ôter toute proportion avec le corps, sur lequel elle semblait ne tenir que par un prodige d'équilibre; ses jambes, chaussées de mocassins de couleur, étaient aussi courtes que ses bras étaient longs, et formant l'arc à partir des genoux, qui se touchaient, jusqu'aux pieds, qu'on contraire il tenait singulièrement écartés.
Loïn d'être affligé de ces infirmités, le chaman, à la réputation duquel elles contribuaient, en tirait gloire et, autant qu'il était en lui, augmentait sa laideur naturelle, par la singularité de son accoutrement, composé, outre sa casaque, d'un triple collier de dents de loups et d'un jupon de peau taillée, retenu à la ceinture par une courroie, toute garnie de queues d'animaux sauvages, entremêlées de chaînes de cuivre, de plaques et de grelots.
Après avoir jouté un instant de la stupeur produite, sur les étrangères, par son apparition, il poussa un éclat de rire strident, boudit, avec l'agilité d'un chat sauvage, retomba sur les pieds et les mains, comme un quadrupède, fit, dans cette position, le tour de la yourte, au galop, et s'arrêta, immobile et raide, devant la peau d'ours sur laquelle était couché Etienne.
On eût dit un chien à l'arrêt, facinant de son regard le gibier botti sous un toisé de bryère.
A la vue de cette animal sauvage, l'enfant se mit à pousser des cris de terreur, et Thadée se jeta au-devant de lui pour le protéger, au cas où il prendrait fantaisie à ce fou hideux de le mordre ou de le frapper.
Marpha, de son côté, avait sauté sur le trident avec lequel elle avait harponné le bélouga, et se tenait prêt à la défense.
Le chaman s'était redressé sur ses pieds et détachait lentement une corde à nœuds, roulée autour de sa jambe gauche.
-Ne crains rien, sœur, dit alors Kazlof, et laisse faire Karasgaralkoïak; c'est un grand docteur, et il guérira ton fils.
-Qu'il le guérisse de loin, s'il le veut, mais dis-lui que je le défends de le toucher.
Le géant parut visiblement contrarié de l'opposition faite aux volontés du sorcier; cependant, par condescendance pour le manque de confiance de l'étrangère, il adressa, en langue inconnue, quelques mots au chaman.
La recommandation faite ou plutôt la défense signifiée par le Permien, était sans doute peu du goût de Karasgaralkoïak qui, comme tous les sorciers de l'Oural, persuadé que toute maladie provient de l'obsession d'un mauvais esprit, et croyant que le meilleur moyen de le mettre en fuite est une bonne fugation, se préparait à employer ce remède, car il replia sa corde, en fronçant les sourcils, et se recula, en faisant claquer ses mâchoires d'un air de dépit.
Peut-être même eût-il immédiatement quitté la yourte, si la bonne Kazloka, pour éviter de se brüiller avec une famille de géants de la forêt, ne lui eût aussitôt offert un morceau de viande à demi-cru, qu'il devora avec avidité.
Calmé par cette offrande, mais ne pouvant pas, comme il l'aurait voulu, expulser l'esprit mauvais par la fugation, il prit le parti de l'effrayer de telle sorte qu'il fut contraint à prendre la fuite.
Pour cela, il commença par s'asseoir près du foyer, dans lequel il jeta une poignée de poussière d'agafic ou champignon de bouleau, en aspira fortement la fumée enivrante, puis, ayant fait signe de placer l'enfant au centre de la yourte, il se mit à tourner autour, en secouant la tête et en proférant des paroles magiques,

sur un air monotone, qu'il accompagnait du roulement d'un tambour de basque, garni de grelots, et frappé alternativement des mains, des genoux et de la tête.
Ne comprenant rien à ces préliminaires, les deux Polonoises, sans se douter qu'elles assistaient à une cérémonie païenne, attendaient le remède promis et, revenues de leur première frayeur, examinaient avec curiosité, cette scène burlesque.
Cependant, à mesure que le chaman tournait, le rythme devenait plus vif et les mouvements plus impétueux; bientôt le chant dégénéra en hurlements, la promenade en contorsions rapides et frénetiques. Le docteur de la médecine semblait halluciné, il bondissait, courait, agitait ses grelots, poussait des cris, frappait à tour de bras son tambour, se roula par terre, en écumant, sautait par-dessus le foyer, miaulait, glapissait, agitait les bras et les jambes, comme un possédé, se livrait aux contorsions les plus bizarres, grinçait des dents, lançait des coups de poing, comme s'il eût voulu atteindre un ennemi invisible. Enfin, arrivé au paroxysme du délire, il eut l'air de fouler aux pieds quelque ennemi invisible, puis de le pousser violemment vers la porte, que Kazlof venait d'ouvrir, redoublant de fureur, en en approchant, et, poussant un dernier hurlement, se rua vers l'ouverture, qu'il referma hermétiquement, avec un cri de triomphe.
-Remercie le grand docteur, s'écria alors la naïf géant, en s'adressant à Thadée; ton fils est guéri.
Marpha eut peine à retenir un éclat de rire; mais, craignant d'offenser le brave Permien, qui n'avait pas craint de faire un long voyage pour aller chercher le grand docteur de la médecine, elle lui fit simplement remarquer qu'aucun remède n'avait encore été administré.
-Il n'y a plus besoin de remède, répondit gravement le chasseur; l'enfant était tourmenté par un des mauvais génies qui obéissent au puissant Ur (il s'inclina en prononçant ce nom), et par la vertu de ses incantations Karasgaralkoïak, il a été forcé à s'enfuir hors de la yourte, dans les bois où il errera pendant trois lunes, sans manteau, au bord des fleuves glacés, avant d'avoir retrouvé sa puissance.
-Mon Dieu! mon Dieu! qu'avons-nous fait là? s'écria Thadée; nous catholiques, nous venons de recourir aux sortilèges d'un sorcier païen. Mon Dieu, faites que cela ne porte pas malheur à mon Etienne.
-Nous l'ignorions, et la faute n'en est pas à nous, reprit Marpha; mais notre devoir est de protester.
Et, ne pouvant se faire entendre du chaman, elle déclara à Kazlof que tout cet exorcisme n'était que de la jonglerie et que, bien loin d'être un grand docteur en médecine, le chaman n'était qu'un menteur, qui abusait de sa crédulité et de celle de ses compatriotes.
Kazlof la laissa aller jusqu'au bout; puis, quand elle eut fini de parler:
-Sœur, dit-il, d'une voix triste, je ne m'étonne plus si les malheurs vous a frappés, tes paroles sont comme des flèches émoussées, qu'un enfant s'amuserait à tirer contre le pare à la grosse tourterelle (l'ours); elles irritent le cœur du puissant Ur et des autres dieux, sans pouvoir le blesser; puissent-elles n'être pas pervenues à son oreille, car nous serions sans force contre sa juste vengeance.
-La agresse repose sur les lèvres de son fils, comme le titirka sur la branche du sapin, fit le vieillard, et ses discours exhalent le parfum de l'agaric odorant; puissent les divinités de la forêt continuer à nous être propices.
(À Continuer)

FAITS DIVERS.
LES HOMMES BLENNIERS. Washington n'a jamais fait de discours et c'est la grande popularité et non les discours qu'il a eus par fait, qui ont fait de lui une constitution par le peuple américain.
Thomas Jefferson non plus ne pouvait parler en public, mais son fils, Napoléon I dont l'habileté était sans pareil, n'aurait pas à discourir, et lorsqu'on lui demandait comment il maintenait son influence sur ses supérieurs en âge et en expérience dans l'armée d'Italie, il répondit: "par la réserve."
La grandeur d'un homme n'est pas mesurée par la longueur et le nombre de ces discours.
Les Arabes disent: "La parole est d'argent, mais le silence est d'or."
Une importante maison de lingerie de Paris vient de recevoir une commande extra singulière.
C'est celle de trente mille chemises d'hommes sur lesquelles sont imprimés en bleu des versets du Coran. Cette commande est destinée à l'armée turque. Les soldats qui se distingueront recevront une de ces chemises sacrées, lesquelles sont généralement un préservatif excellent contre les lalles.
Un sérieux accident est arrivé jeudi soir le chemin de fer du Grand-Est. Un train d'équipages était arrêté sur la ligne à la station de Danville, lorsque la locomotive partit un peu avant pour faire approvisionner d'eau et de bois. Par un accident étrange et qui ne peut encore s'expliquer, les wagons de ce train quittèrent cette partie du train qui était en pente, et vinrent en criant au secours d'un autre train d'équipages. Onze wagons furent dérailés par cette faute, presque tous étaient vides, et les hommes furent légèrement blessés. Les autorités du Grand-Est ont ordonné une enquête, dont le résultat sera communiqué au public.
EXPLOSION DÉSASTREUSE. Une explosion de gaz a eu lieu mercredi matin à 10 heures dans un puits de 800 pieds de profondeur des mines Wadesville, près de Saint Clair (Pensylvanie). Des secours ont été organisés immédiatement, et l'on a retiré au bout d'un instant les corps de deux mineurs. John Dorkin et William Kirk, qui avaient été travaillant. Puis on a retrouvé accidentellement sept autres, tous gravement brûlés, trois au moins mortellement. Et ce n'est pas tout; cinq travailleurs sont emprisonnés derrière une tige de 200 tonnes de charbon déplacés par la force de l'explosion.
Le nom d'un de ces infortunés n'est pas connu; ceux des autres sont Benjamin Mesely, Herbert Moore, Thomas Connors et Joseph Millwood. Des centaines de femmes et d'enfants étaient hier soir rassemblés autour de la margelle du puits, pleurant et se désolant, pendant qu'au fond des groupes d'hommes se relayaient pour enlever la plus vite possible l'enorme quantité de charbon derrière laquelle étaient emprisonnés les malheureux, dont on entendait par intervalles les cris désespérés. On n'avait qu'un bien faible espoir de les dégager vivants, car le déblaiement devait probablement occuper toute la nuit.
Les mines Wadesville sont exploitées par la compagnie "Philadelphia and Reading."
LES SAUTERELLES W. Les avis de plusieurs stations du comté de Rensselaer (New York) annoncent que les sauterelles W. ont de la dix-septième année, on déjà fait leur apparition en grand nombre. Lors de leur précédente visite, en 1866, elles s'attaquèrent jusqu'en juin, mais elles restèrent jusqu'en automne. Dans le voisinage de Geddes leur légion s'accroît chaque jour, et on entend de tous côtés le bruit agaçant et le roulement produit par le frottement de leurs ailes. La sauterelle de la dix-septième année sort de terre sous forme d'une grosse chrysalide, mais ses ailes se développent bientôt, et dès qu'elles sont poussées elles attaquent l'arbre le plus voisin. Cette sauterelle ne devaste absolument que les arbres; elle creuse de profonds sillons tout le long des planches les plus tendres, et bientôt après la feuille jaunit et meurt.
Celle sauterelle, longue de plus d'un pouce, ne ressemble nullement à la sauterelle des prés; elle a plutôt l'aspect d'un gros lézard, et sur le derrière de la tête elle a une marque qui représente la lettre W. C'est la troisième fois que les sauterelles de la dix-septième année se sont montrées dans ce pays, leurs deux précédentes visites ayant eu lieu en 1843 et 1866. En 1843 elles pullulèrent tellement que les cultivateurs en brûlaient des boisceaux sur les arbres qu'elles écheillaient. Ses apparences sont qu'elles ne seront pas moins nombreuses cette année.

JOLIETTE

MARDI, 29 MAI 1877.

UNITÉ D'OPINION.

Le Nouveau-Monde croit trouver un conflit d'opinion entre les écrits d'un Montcalmiste, ceux de La Gazette de Joliette et les Laurentides, sur la question du tracé du chemin de fer entre Montréal et Maskinongé. C'est là une erreur, une fausse interprétation, du sens de ces divers articles. Le Comité de Montcalm, celui de l'Assomption et celui de Joliette peuvent différer sur certains détails du tracé; mais tout le monde est d'accord à blâmer, désapprouver, condamner le tracé de la savane. Les Laurentides, dit le Nouveau-Monde, n'ont pas d'objection à Terrebonne, mais s'objectent au tracé par la savane; Montcalm n'en aurait probablement pas contre le tracé par Terrebonne, pourvu qu'il passât par Joliette, et par une partie du comté de Montcalm, l'autre partie du comté de Montcalm, profitant du chemin de fer des Laurentides; notre comté enfin ne s'est jamais opposé au tracé par Terrebonne; il l'a même favorisé, pourvu qu'il se rende à Joliette en passant par la paroisse St. Jacques, dans le comté de Montcalm. Mais l'opinion de toutes ces localités a condamné le tracé par la savane. Qu'est que cela veut dire? C'est bien simple: Si vous passez par Terrebonne dirigez-vous, non pas dans la savane, mais à Joliette, et de là à Maskinongé. Vous revenez, ou vous finissez par en venir au tracé proposé par M. Bemister. Si vous en doutez, consultez-le. C'est ce que nous avons toujours voulu.

LE 24 MAI A JOLIETTE.

Le jour de la fête de la Reine, la ville de Joliette a été témoin d'une cérémonie toute nouvelle pour nous. Depuis longtemps, une pompe à vapeur avait été achetée par la corporation, mais l'organisation du département du feu n'était pas encore complétée; il fallait s'assurer des services d'hommes zélés, actifs et compétents pour rendre efficace le nouveau département. Les pompiers engagés, les costumes faits, la station des pompes terminée, il fut décidé de faire bénir la pompe à vapeur, et de profiter de l'occasion de cette cérémonie pour exhiber à la ville les forces et les moyens sur lesquels elle pourra compter en cas d'incendie, et de 24 mai fut choisi pour cette fête.

Un comité chargé d'organiser la fête, se mit à l'œuvre, et le 24 mai à 2 heures P. M., une foule nombreuse voyait avec plaisir défilier dans un ordre parfait, de la station des pompes à l'église, les pompiers et les sapeurs avec leurs officiers, capitaine, surintendant, inspecteur, ingénieurs—ainsi que les pompes, les échelles etc. etc. La bande de musique accompagnait. Le coup d'œil était certainement joli.

Avant la bénédiction, le Révd. P. Lajoie adressa quelques mots bien appropriés à la circonstance. Plusieurs parrains avaient été invités, et la collecte donna \$60.00. Cette somme est destinée à créer un fonds de secours pour les pompiers, qui sera probablement beaucoup par les contributions généreuses des parrains empêchés d'être présents.

Voici les noms des parrains et des Dames qui les accompagnaient: M. le Juge Olivier et Madame Olivier M. le Maire Ed. Guibault et Madame Guibault M. E. Asselin, Pro-Maire, et Madame Asselin M. et Madame F. B. Godin, Conseiller M. et Madame Dr. Boulet, Conseiller M. et Madame P. E. McConville, Conseiller M. et Madame Chs. Loedel Leprohon, Député-Shérif M. le Dr. Loedel et Delle Elmira Leprohon M. J. B. Chevigny et Delle Albertine Groulx M. et Madame B. Vézina M. et Madame D. Desormier M. et Madame T. Rivard M. et Madame Ed. Migulé.

Le soir vers les 8 heures les pompiers sortirent en procession aux flambeaux, et se dirigèrent ainsi en dehors de la ville pour donner le spectacle d'un feu d'artifice bien organisé. Tout avait été bien préparé, tout à bien réussi, la procession au flambeau ne laissa sur tout rien à désirer de mieux; la variété des torches, des figures allégoriques, mélange capricieux de couleurs, rien n'avait été épargné pour donner à cette procession l'effet qu'on en attendait. Le feu d'artifice terminé, quelque chose de plus réel et de plus substantiel attendait les pompiers dans la salle de l'Hôtel de ville: un lunch excellent y avait été servi par M. P. Chevalier. Les convives au nombre d'environ 60 prirent place à table, et le feu commença; le feu de l'appétit, le feu des joyeux propos, le feu de l'entrain le plus animé. M. Provost, en qualité de Surintendant du Feu, présida, et s'acquitta habilement de sa tâche. Il proposa différentes santes, entre autres celle de Notre Gracieuse Souveraine, puis celle du Maire et de la Corporation de la ville de

Joliette; à laquelle répondirent M. le Maire, Edouard Guibault, et M. F. B. Godin conseiller. M. Godin se leva ensuite et proposa la sante du corps des Pompiers, dont il fit l'éloge et vanta le zèle et la bonne volonté.

M. Allard, Capitaine de la Pompe La Joliette, M. Brault, Inspecteur du Feu, M. Gauvreau, chauffeur de La Victoria, et quelques autres convives répondirent à cette sante.

La sante des officiers du Département du Feu fut également proposée et également bue avec enthousiasme. M. Provost proposa en termes bien sentis la sante de la Presse et la sante des Dames; et elles furent accueillies l'une et l'autre avec plaisir et avec ardeur.

La Bande de musique de la Ville, sous la direction du Lt. Colonel Sheppard, et celle de M. Viau fit entendre de gracieux accords, et la soirée se termina aussi joyeusement qu'elle avait commencé; mais le souvenir de cette journée vivra longtemps dans notre mémoire. La journée du 24 mai a montré à la Ville et à sa population, qu'elle est actuellement dotée d'une organisation efficace contre les incendies; c'est une protection de plus pour nos propriétés.

Le fait est que le Conseil a trouvé à sa disposition des hommes de zèle et de bonne volonté qui l'ont mis à même de donner à l'organisation du département du feu toute l'efficacité possible.

COMMUNICATION.

(Du Nouveau Monde)

LE JUBILÉ ÉPISCOPAL DE PIE IX AU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.

Monsieur le Rédacteur, Mardi dernier, le 22 courant, le Collège de l'Assomption a célébré le Jubilé épiscopal de Pie IX, comme cela avait été annoncé. Une assistance distinguée s'y était rendue. Voici les noms des honorables membres du clergé et de quelques autres messieurs, qui sont venus relever cette fête de leur présence; Les RR. PP. A. Lacombe et J. Lecomte, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée; les RR. PP. E. Lopoite et J. Charlebois, de la communauté des Clercs St. Viateur; le R. P. T. Caisse, scolastique de la société de Jésus; le B. E. Croteau, directeur du Lycée de Varennes; les Révérends E. Birs, curé de St. Sulpice, J. Huot, curé de St. Paul l'Érmité, F. Rochette, curé du Saulx-au-Récollet, J. Perrault, curé de St. Geneviève, O. Chicoine, curé de St. Thomas, M. Caisse, curé de Mascouche, J. Prud'homme, curé de l'Épiphanie, J. Lauzon curé de Repentigny, A. Vinet, curé de St. Anicet, L. J. Dorzois, curé de Hemmingford, C. Caisse, chapelain du couvent de Jésus-Marie, Hochelaga, J. Bosin, curé de St. Émilie, A. Provost, vicaire de Lavaltrie, J. Gagnon, vicaire du Sacré-Cœur, A. Laurion, vicaire de Oarenes, R. Chaput et J. Lafortune, vicaires des Tanneries, G. Bérard, vicaire de St. Jean-Chrysostôme, P. Giroux, vicaire de Terrebonne, A. Baril et R. Bonin, vicaires de St. Jean-Baptiste; M. E. Pénin, diacre de l'évêché de Montréal; M. L. Perrault, ecd. de Varennes, MM. U. Dufort et Mauseau, frères de St. Viateur, MM. H. Hurléau, M. P. A. Archambault, avocat, S. Viger, M. D. C. Dorion, M. D. E. Faribault, N. P. Z. Martel, N. P. L. Forest, M. D. C. Faribault, M. D. J. Ethier, M. D. E. Lemire, N. P. C. Tranchemontagne, N. P. S. Rivest, N. P. A. Lesage, N. P. X. Lemire, N. P. L. Normandeau, Ecr., A. Marsan, Ecr., et A. Desnais, Ecr. Cette fête devait avoir surtout un caractère grave et religieux; aussi rien ne manqua sous ce rapport. Dès la veille au soir, la paroisse entière et tous les étrangers présents, se réunirent dans l'église paroissiale pour y assister à un salut solennel. Le maître-autel était splendidement orné et illuminé. Un éloquent sermon sur Marie, Notre Mère, y fut donné par le R. P. Lecompte. Le R. P. Lecompte donna la bénédiction solennelle du Très-Saint-Sacrement; le chœur du Collège avait magnifiquement rendu le "Tu es Petrus" de Desvignes.

Le lendemain, à 9 heures, la Grand'Messe solennelle fut célébrée dans la Chapelle du Collège par le R. Père Lacombe, assisté de MM. R. Chaput et A. Lorion, comme diacre et sous-diacre. Les ministres et l'autel avaient revêtu les plus riches parures, des draperies et des fleurs variées ornaient élégamment le chœur et la nef. L'assistance était nombreuse. Le sermon de constance fut donné par le R. J. M. Légaré, préfet d'études au Collège. Il prit pour texte: "Egredimini et Videte, Filii Sion, Regem Salomonem in diadema quo coronavit illum mater sua." Ayant fait dans l'exorde un rapprochement entre le pacifique et sage successeur de David et Pie IX, il nous montra dans la confirmation que la religion a couronné Celui-ci de vertus, d'honneurs et de béatitudes. Puis il finit par nous exhorter à louer et à aimer Pie IX. Ce plan heureux fut aussi heureusement exécuté par l'orateur. C'est dans l'après-dîner, sur les deux heures, que commença la séance littéraire et musicale. De même que ce qui avait précédé, tout devait s'y passer gravement et religieusement. Aussi, après un air de

bande, la séance fut-elle inaugurée par le chant de la première strophe du "Stabat mater" de Rossini, annonçant ainsi le deuil de J'Église, deuil profond, mais plein de majesté, en présence du long martyre de son Chef. Puis M. J. Coderre, élève finissant de Philosophie, président de la société littéraire du Collège, prononça comme dédicace un premier discours intitulé: "Notre Collège et Pie IX." Il exprima d'abord ce que tous les collèges enseignants, comme tels, doivent à Pie IX; ensuite, ce que le Collège de l'Assomption en particulier lui doit; puis il termina en protestant devant toute l'assistance des sentiments de ce collège envers ce grand Pontife. Suit une esquisse historique de l'enfance et de l'adolescence de Pie IX, prononcée par M. X. Ladurantaye, élève de lère année de Philosophie, dans laquelle ce jeune monsieur nous peignit les aimables qualités de l'enfant qui plus tard devait être Pie IX, et ensuite ces mêmes qualités s'épanouissant davantage au sein des maisons d'éducation, pendant son heureuse jeunesse. De nouveau Rossini nous charma de sa musique inspirée; c'était un solo: le "Cujus animam" toujours si émouvant. Immediatement après, deux nouvelles esquisses historiques nous furent données par MM. A. Berard et A. Archambault, tous deux encore élèves de lère année de Philosophie. C'était: "Le Prêtre, le Prêlat," retraçant la vocation de Pie IX au sacerdoce, et son élévation successive jusqu'au cardinalat inclusivement; ainsi que tout ce qu'il a accompli de remarquable dans ces différents états; et "Le Pontife, le Roi," racontant son élévation au souverain Pontificat, et tout ce qu'il a fait de grand et d'admirable en cette double qualité depuis trente et un ans.

Le chœur alors vint faire diversion pour un moment, en faisant entendre le chant si enthousiaste de "l'Église sur la mer du monde," par le R. P. Lambillotte. Nous étions encore sous l'impression de cette poésie et de cette musique, lorsque M. F. Denis, de Philosophie lère année, nous fit part d'une charmante allégorie: "Le général," montrant Pie IX comme le grand général de l'armée de bien, et luttant sans cesse contre l'armée de satan avec une habileté et un courage consommés, avec beaucoup de gloire et d'avantage. Ensuite on chanta "Le Pape-Roi," par Gustave Smith. Aussitôt commença une suite de discours d'un genre tout différent: "La société et Pie IX," montrant l'influence et les bienfaits de la Papauté en général, et de Pie IX en particulier sur la société; "Révolution et Pie IX," faisant voir d'un côté les efforts continus et encouragés de l'enfer contre l'Église et contre tout pouvoir; et de l'autre l'énergie et la force déployées contre cette puissance par les Papes dans tous les temps, et plus particulièrement par Pie IX de nos jours; enfin "La Religion et Pie IX," découvrant et faisant admirer ce que sont tous les souverains pontifes pour la Religion, considérée sous ses différents aspects, et ce qu'est plus spécialement pour elle Pie IX, dans ces jours mauvais. Avant le dernier de ces discours, avait été exécuté un autre solo de Rossini, le "Pro peccatis." Ces discours furent prononcés respectivement par MM. T. Richard, R. Magnan et J. Charlebois, tous trois élèves finissants de Philosophie. Enfin la séance fut close par une belle poésie: "Le cinquantième vœu épiscopal de Pie IX," composée par M. L. Forest, élève de Rhétorique; et par le chant de l'"Inflammatus" de Rossini. La partie littéraire paraissait avoir été soigneusement préparée; aussi le succès, tant pour le style que pour le débit, à quelque chose de surprenant de la part de ces élèves, qui sont encore bien jeunes. La partie musicale n'a pas été moins remarquable; les chœurs et les solos furent exécutés avec un rare bonheur. Ceux-ci avaient été distribués entre MM. J. M. Légaré, P. E. Delfausse, professeur de musique, et F. Larose, élève de Rhétorique.

À la fin, le Révérend F. Dorval, supérieur du Collège, qui avait occupé le siège d'honneur pendant la séance, se leva et remercia avec émotion l'assemblée des anciens élèves et des amis, qui avaient bien voulu honorer le Collège de leur présence en cette solennelle circonstance. Puis, ce tournant vers les élèves qui venaient de témoigner tant de sympathie au Pape en remplissant leur rôle, il les remercia aussi, et les exhorta brièvement mais chaleureusement à ne jamais se départir des sentiments qu'ils venaient d'exprimer envers le Père commun, et à toujours reconnaître le principe fondamental de l'union de l'Église avec l'État, mais en même temps la supériorité de l'Église sur l'État.

Les décorations de la fête étaient aussi splendides. Au haut du mai flottait le drapeau pontifical, et sur le Collège, les drapeaux anglais, français et américain. Au fond du théâtre paraissait un beau tableau de Pie IX avec une banderolle portant ces mots: "Nemo tam Pater!" D'un côté se trouvaient les armoiries de la Puissance, de l'autre celles du St. Père; et sur le front, les inscriptions superposées: "1792—Vive Pie IX Pontife-Roi—1877," et "Vive notre St. Père!" Le tout merveilleusement encadré de verdure et orné de festons.

La soirée avait été réservée pour l'exhibition de tableaux vivants, en rapport avec quelques actes du pontificat de Pie IX. Rien de plus saisissant que ces tableaux, qui, après les descriptions littéraires et les récits historiques, viennent vous en faire une espèce de réalité. Nous avons vu tour à tour "Pie IX donnant audience aux souverains d'Europe," "Audience du premier détachement canadien des zouaves pontificaux," "Charette sur la brèche de Montana," à la tête de ses zouaves, "Pimodan expirant sur le champ de bataille de Castelfidardo," "Pie IX au milieu des officiers supérieurs de sa milice, confiant au général Kanzier la défense de Rome," "Pie IX au Vatican consolé par des anges," "Pie IX voguant dans la barque de Pierre avec trois anges symbolisant la Foi, l'Espérance et la Charité."

Le dôme du collège était brillamment illuminé et à travers les transparents se détachaient d'un côté le portrait en pied de Sa Sainteté, et dans un autre, celui d'un de ses braves défenseurs. La journée avait été fameusement remplie; chacun s'en retourna heureux et satisfait de ce qu'il avait vu et entendu. UN TÉMOIN.

Le tabac en role et en rondeau.

Pour du tabac, je vendrais mon hôtel. De mes biens antique et beau castel, Mes fiers coursiers provenant de la France, Ma longue épée, attestant ma vaillance, Mes parchemins meun prêtre en pastel, Pour du tabac.

Si j'étais roi, comme Charles Martel, A Mahomet j'enverrais sa carrel, Pour l'obliger à quitter sa croyance, Pour du tabac.

A Jean Nicot je propose un antel: Aux yeux du sage il est plus qu'un mortel: Son grand génie avec la providence, Ra retrouvant la source de Jouvence, A fait honneur le muse et le betel, Pour le tabac.

N. B.—Mon professeur de rondeau ne répétait le refrain que deux fois; mais sous sa conduite j'ai tant profité que je répète mon refrain trois fois.

M. McGreevy a autorisé ses avocats à intenter dix actions au montant de \$100,000 chacune contre le Free Press d'Ottawa et le Globe de Toronto, pour libelle.

Un navire qui vient d'arriver à New-York rapporte qu'il a rencontré le City of Brussels le 15 courant et que les pèlerins étaient bien.

UNE RENCONTRE

L'Union des cantons de l'Est nous apprend que son rédacteur, M. P. L. Toussignant, et M. Laurier, M. P., ont eu une rencontre, dimanche dernier, à la porte de l'église d'Artabas-kaville. Les armes choisies étaient... la langue, assez bien pendue, de chacun de ces messieurs, aidée de leur éloquence; les témoins étaient les électeurs. La lutte n'a pas été meurtrière, bien que les deux jouteurs, aient échangé force horions.

Voici en quels termes l'Union rend compte du discours de M. Laurier: "À la veille d'être appelé au ministère, troublé par le fantôme d'une élection prochaine, il a compris que le temps de se retirer de son poste, et de se montrer à ses électeurs, s'il voulait être reconnu au prochain vote populaire. Le débat de son discours a été d'un homme qui se sent coupable. Il demanda l'indulgence de ses électeurs et a essayé plusieurs raisons plus ou moins ingénieuses, afin de leur prouver l'attachement véritable qu'il a pour eux. Puis entrant dans l'examen des actes de l'Administration McKenzie, il a admis que le Gouvernement avait commis des fautes, avec précision, que les électeurs ont recueilli avec soin, et dont ils se rappelleront. Jusque-là, il avait parlé comme tout bon conservateur le désirait, mais il changea de tactique et essaya d'élever un échafaudage d'arguments, pour montrer tout le bien que les libéraux ont fait au pays depuis leur arrivée au pouvoir. Le coffre public était vide à l'avènement des libéraux, il a fallu des taxes pour le combler; des lois contraires aux vrais intérêts du pays avaient été votées par le parti conservateur, les bons libéraux étaient tenus de les exécuter. Voilà quelques-uns des arguments de M. Laurier, qui comptait sans doute sur son éloquence, pour convaincre ses électeurs."

Notre confrère ajoute que M. Toussignant a démolit l'échafaudage que M. Laurier avait élevé à grands frais d'éloquence. Il ne nous dit point, cependant, si la démolition a été telle, qu'il ne reste plus pierre sur pierre; mais cela viendra plus tard, car M. Toussignant dit qu'il "aura encore l'occasion de reconstruire M. Laurier." Ce sera donc un duel à mort, M. Laurier n'a qu'à se bien tenir.

Sous forme de provocation, notre confrère lance à M. Laurier, en terminant son rapport, le trait acéré que voici: "Plusieurs ont remarqué que plus M. Laurier approche du pouvoir, plus ses idées deviennent absolues, plus sa manière devient tranchante. Il

n'est plus permis de différer d'opinion avec lui, à moins d'être insensé, sans cœur ou de mauvaise foi!" Il faut avouer que l'absolutisme est un mal qui fait toujours de grands ravages parmi les ministres; il en a même tué plusieurs.

FÊTE-DIEU.

Jeudi aura lieu la procession du Très Saint Sacrement. Le défilé passera par les rues St. Chs. Borromée, DeLanauvière, St. Barthelemy et Manseau. Toutes les sociétés ont été invitées à prendre part à cette fête religieuse.

ÉGLISE ST. JOSEPH.

Dimanche prochain, dans l'après-midi, aura lieu la bénédiction d'une cloche devant servir à l'Église St. Joseph. La nouvelle Église sera aussi béni et livrée au culte.

UNE HORRIBLE VENGEANCE.

On sait jusqu'à quel point l'Indien pousse la haine et le sauvage plaisir de la vengeance. L'histoire des premiers temps de cette colonie nous fait le récit de nombreuses scènes d'atrocités inspirées par cette passion. En lisant ces relations navrantes, on se sent tenté d'en douter l'authenticité, si elles n'étaient écrites par des témoins oculaires et on tout dignes de foi. Ces horreurs presque incroyables se renouvelent encore de temps à autre sur nos territoires principalement habités par les Indiens. La même fureur infernale, la même cruauté se manifeste aujourd'hui comme autrefois. Voici la narration d'un de ces crimes horribles qui vient d'être perpétré à l'Île de Vancouver, Colombie Anglaise.

Un Indien, pris d'un amour excessif pour une jeune fleur des bois, lui fit part un jour de son affection. Celle-ci qui ne partageait pas son amour, mais touchée peut-être d'être aimée, ne voulut pas lui infliger le chagrin d'un refus qui ne lui aurait laissé aucune espérance. Elle lui fit réponse que le nombre des cadeaux qu'il est d'usage d'offrir en pareille circonstance, n'était pas assez considérable.

L'Indien, au lieu de se décourager, se dit que son bien était assez vigoureux et son mal assez juste et assez sûr pour lui permettre de faire de bonnes chasses, il partit donc plein de confiance et l'imagination bercée par les plus beaux rêves. Il fit maintes excursions. Au retour de chacune d'elles, il s'empressait d'offrir le fruit de ses travaux à l'objet de son affection. Mais, par un caprice étrange, plus la quantité des cadeaux augmentait, plus l'Indienne devenait exigeante. Enfin, découragé, en proie au plus sombre désespoir, l'Indien amoureux s'éloigna de l'ingrate et ne chercha plus son affection: Non-seulement il devint indifférent mais une haine féroce, un désir de vengeance inouï s'empara de son cœur.

Dès qu'il eut cessé d'aimer, il n'eut qu'une pensée, qu'un désir, celui de se venger. On sait ce que fait le sauvage enfant des bois quand il veut tirer vengeance de quelqu'un. Il y a un mois environ, il rencontra dans la lisière d'une forêt, l'Indienne qui avait été si longtemps l'objet de toutes ses affections, mais qu'il haïssait profondément, depuis qu'il s'était convaincu de son indifférence.

L'œil en feu, les lèvres contractées par le sourire infernal du plaisir atroce qu'il allait goûter, il s'avança vers sa victime; et, sans hésitation comme sans pitié, il enfonça à plusieurs reprises, dans son sein le long couteau de chasse dont il était armé. Après ce premier exploit, accompli avec le plus diabolique sang froid, il traîna le cadavre à quelques pas de l'endroit où il venait de perpétrer son crime.

Contemplant un moment ce corps inanimé, il saisit de nouveau son couteau encore tout ensanglanté, et commença une affreuse opération que la plume hésite à décrire. Saisissant la tête et la plaçant sur ses genoux, il enfonça la lame de son couteau dans la gorge et, avec une satisfaction brutale, comme si ce cadavre eût pu souffrir, il trancha lentement le cou. La tête ainsi séparée du tronc fut jetée à quelques pas. Les bras et les jambes subirent la même opération. Après cette boucherie sans nom, il coupa des morceaux de chair encore palpitante, et les dévora comme une bête féroce. Le sang coulait aux coins de sa bouche. Cet être envyré de haine présentait le spectacle le plus hideux qu'un humain puisse voir. Reçu, rassasié de vengeance, tout couvert de sang, et chancelant, comme si ce carnage l'eût enivré, il s'éloigna de l'endroit du crime non sans avoir jeté un dernier coup d'œil de sauvage satisfaction sur les débris humains qu'il laissait derrière lui, et qu'il avait eu soin de jeter ça et là dans les bois.

FAITS DIVERS.

—La Gazette, ne paraîtra qu'une fois cette semaine, à cause de la Fête-Dieu.

—Le clerc du marché a collecté, samedi dernier, la somme de \$19.10 sur les voitures, et le samedi précédent un peu plus de \$17.

TRISTE ACCIDENT. — Dans l'après-midi de vendredi, trois jeunes gens, nommés Thomas Warrington, Napoléon Beauchamp et J. Bourguignon, se rendirent à St. Lambert. En revenant, ils oublièrent le danger du courant, en s'aventurant à passer trop près du vieux quai de St. Lambert; aussi les vagues devenant trop fortes, firent chavirer l'embarcation.

Tous trois cependant parvinrent à remonter dans le canot, mais un quart de mille plus loin, le chavira de nouveau, et, cette fois, le jeune Bourguignon, probablement épuisé de fatigue, disparut sous l'eau. Les deux autres furent assez heureux pour remonter dans leur embarcation, et réussirent à gagner le bord. Le cadavre de l'infortuné Bourguignon n'a pas encore été retrouvé.

—Une jeune dame dont les chagrins précoces, avaient argués de cheveux, se plaignait amèrement à une de ses amies de ce coquetisme qui lui donnait dix ans de plus que son âge. "Mais ma chère, lui répondit son amie, employez donc le "Rouge-à-Panier" des Cheveux de Luby," c'est un remède sûr, qui rendra bien vite à vos cheveux leur couleur naturelle, et, en même temps, un délicieux article de toilette." A vendre chez tous les pharmaciens, Davys & Boiros, voisins du Palais de Justice Montréal, agents pour le Canada.

DÉPARTITION MYSTÉRIEUSE.—On n'a pas entendu parler du jeune homme, H. G. Norton, qui est disparu de sa maison de pension dans cette cité vendredi dernier. Il est aussi raconté qu'il a emprunté de l'argent sur la garantie du nom de MM. Goff & Cie, de la compagnie d'express internationale. Cependant M. Goff, dit qu'il se fait beaucoup à Norton et qu'il lui avait confié ses comptes et son argent.

TEMPÊTE DE VENT.—On nous mande que le 18 du courant, vers 34 heures de l'après-midi, une affreuse tempête de vent s'est déchaînée sur les paroisses de Ste. Marie de Monroir, Ste. Angèle, Ste. Brigitte, St. César, L'Ange-Gardien et St. Paul d'Abbotsford.

Le vent avait une telle violence qu'un grand nombre de bâtiments ont été renversés et les débris projetés à de grandes distances. Des pièces de bois de dix pouces, de diamètre sur une longueur de vingt pieds ont été poussées à un demi mille de distance. C'est à Ste. Angèle que la tempête paraît avoir sévi avec le plus de violence; il y a, près de trente maisons et granges renversées. Une maison en bois a eu le toit emporté et toutes les planches du lambrisage, mais les pièces de la charpente sont restées intactes. A Ste. Brigitte, les toits de deux granges ont été emportés et un jeune homme, fils de Louis Vieux, a eu un bras fracturé par une pièce de bois. A St. César, huit bâtiments ont été renversés et plusieurs étables endommagées. A l'Ange-Gardien, il y eut aussi de grands dégâts et St. Paul souffrit pour sa part une quinzaine de maisons endommagées et un grand nombre de sucreries détruites.

Les vieillards disent n'avoir jamais vu une pareille tempête et les dommages causés par l'ouragan sont considérables. Ce sont de dures épreuves à subir par les habitants des localités dévastées. C'est toujours avec infiniment d'affliction que nous enregistrons de nouvelles de ce genre. Nos frères frappés par le malheur, peuvent être certains que nous prions une grande part au cruel désastre dont ils viennent d'être les innocentes victimes.

—L'Événement vient d'arriver dans la 11e année d'existence, et le National dans sa 6e année.

—Les fratrielles de M. Caron, Ecr., Inspecteur d'Écoles pour le District d'Éberville ont eu lieu mardi. Le défunt laisse une réputation de bien mérité et des plus enviables.

—Le Franco-Canadien.

L'OURAGAN DE VENDREDI.—Ce terrible ouragan ne s'est pas borné à des ravages dont nous avons parlé mardi; le Constitutionnel des Trois-Rivières nous apporte d'autres détails que voici:

"La chapelle de St. Elle, comté de St. Maurice, égozante construction faite depuis huit ou neuf ans, a été renversée ainsi que bon nombre de maisons dans la paroisse. Cet accident a créé une véritable consternation dans notre district et tout le monde porte ses sympathies vers M. Vorville, curé de la paroisse, et vers ses pauvres habitants. Nous aurons probablement de plus amples détails dans un prochain numéro. Le même jour et durant le même orage, le tonnerre est tombé sur les granges de M. Zéphirin Desjardis, de St. Grégoire, et le feu les a consumées au point instant. Heureusement que la maison a pu échapper aux flammes. Il est ainsi ramené de beaucoup d'autres dégâts, mais les renseignements nous manquent."

INFORMATIONS.

On dit que le gouvernement impérial a fait une commande considérable de bois de service à MM. Kighl et Cie, de Québec.

Il y aura samedi une nombreuse ordination à la Basilique de Québec. Parmi les jeunes ecclésiastiques qui vont être ordonnés, se trouve un fils de feu le Lt-Gouverneur Caron.

Lundi prochain, 23 du courant, aura lieu la bénédiction de la première pierre de la nouvelle église de Terrebonne. La cérémonie commencera à 9 hrs. a. m. MM. les membres du clergé sont spécialement invités à y assister.

On télégraphie de Québec ce qui suit :

Vers 8 1/2 heures, hier, Sa Grandeur Mgr. Courvoisier, l'abbé de St. Simeon, a traversé de Lévis au quai du Grand Tronc. Une foule immense se pressait aux abords du débarcadère. Là se trouvaient les membres de la société St. Jean-Baptiste et les officiers de diverses sociétés irlandaises. Lors que le bateau eut touché le quai, Son Honneur le Maire Owen Murphy, Ecr., accompagné des autres membres du comité de réception, s'avança au-devant de Sa Grandeur. Parmi les autres personnages présents, on remarquait Son Hon. le Juge Taschereau, MM. Taschereau et Casgrain, M. P., plusieurs membres du cabinet provincial, l'hon. Thos. McGreevey, le Recorder, John Hearn, M. P., etc.

Le maire accompagna Mgr. Courvoisier jusqu'au carré formé en face du débarcadère, et autour duquel se déployaient les bannières de diverses sociétés. Alors le maire souhaita la bienvenue au légat, au nom des citoyens de Québec, par l'adresse suivante :

"A Sa Grandeur Mgr. Courvoisier, évêque d'Armagh, délégué apostolique, etc.

Qu'il plaise à Votre Grandeur.

De la part des citoyens de Québec, je m'approche de Votre Grandeur pour lui souhaiter les sentiments du plus profond respect et de la plus sincère satisfaction, une bienvenue cordiale, en cette vieille cité. En félicitant Votre Grandeur sur votre arrivée dans la capitale de cette province, je suis fier de m'adresser non seulement à un théologien distingué par sa science, sa sagesse et ses vertus, mais encore à l'illustre représentant de Sa Sainteté, le Pape Pie IX, auquel un très grand nombre de mes concitoyens sont attachés par les liens de la foi et de l'obéissance. L'importante et si délicate mission qui vous a été confiée et qui a amené Votre Grandeur au milieu de nous, nous offre l'assurance que les intérêts de tous seront strictement et soigneusement sauvegardés, et nous sommes sûrs que le résultat sera au moins de prouver à Votre Grandeur que le Souverain Pontife n'a pas de plus fidèles serviteurs que les catholiques du Canada. C'est le vœu sincère de la population de Québec que vous trouviez dans vos relations avec le clergé et avec le peuple quelque légère compensation pour l'abandon de votre pays natal et de votre troupeau, et que votre séjour ici ne soit accompagné que de satisfaction."

Mgr. Courvoisier répondit à peu près en ces termes : "M. le maire, je vous remercie très sincèrement et par vous les catholiques de Québec, pour les bonnes paroles avec lesquelles vous m'avez accueilli dans votre cité. En tout temps le représentant du Saint-Siège se trouverait chez lui dans Québec, qui, depuis son origine, a été le foyer bienfaisant de l'antiquité religieuse dans l'Amérique du Nord et que cinquante diocèses aiment comme leur mère; mais le représentant de Pie IX a des droits particuliers à l'affection de ses citoyens. Il y a quatre ans, à l'heure la plus sombre de ses épreuves, le Saint-Père a songé à accorder une marque particulière d'honneur à l'église cathédrale de ce siège métropolitain. La basilique de Notre-Dame sera pendant des siècles un symbole sensible de l'intérêt spécial que le Souverain Pontife porte à ses fidèles enfants de cette province.

La mission qu'il a plu au Saint-Père de me confier est en effet d'une grave responsabilité, mais cette responsabilité est rendue plus légère par son objet qui est d'établir la paix au moyen de la vérité, et par le fait que cette mission s'accomplira au milieu d'un peuple qui, au premier jour de mon apparition, a donné des preuves si frappantes de son respect pour l'autorité du Saint-Siège. Pour ma part, je regarderai comme un honneur et un bonheur que l'on permette de travailler dans la mesure de mes forces au service de l'Eglise Catholique de la Puissance du Canada, et je me rappellerai toujours avec les sentiments de la plus vive gratitude la réception que vous m'avez faite aujourd'hui."

Le légat fut ensuite escorté par le maire jusqu'à sa voiture, la procession se forma sous la direction du colonel Amyot, commissaire de police du gouvernement.

Sa Grandeur Mgr. Courvoisier semblait très flatté de la magnifique réception dont il venait d'être l'objet. Il

saluait la foule qui l'accablait sur son passage, des deux côtés de la rue.

A la porte de la Basilique, on avait érigé un superbe dais en verdure, sous lequel les archevêques et évêques du Canada étaient réunis pour recevoir à leur tour le délégué du St-Siège. On entra ensuite dans la Basilique où une messe basse fut dite et Mgr. Courvoisier donna la bénédiction papale.

Une compagnie a l'intention de faire ériger un grand hôtel à Ste. Anne de Beaupré, pour recevoir les nombreux pèlerins qui se rendent en cet endroit chaque été.

A propos de l'exportation des viandes, nous lisons dans le Franco-Canadien, en date du 25 mai :

M. Wright, ci-devant agent d'immigration en Angleterre pour cette province, vient de réussir à organiser une compagnie composée en grande partie de capitalistes anglais, pour l'exploitation de cette industrie. Ce Monsieur a visité notre ville ces jours derniers avec l'intention, nous dit-on, d'y établir le siège des opérations de sa compagnie. Il a dû avoir, si nous sommes bien informé, une entrevue avec nos autorités municipales afin d'obtenir leur concours.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point notre conseil sera disposé à aider à cette organisation, mais il est une chose bien évidente, c'est que l'existence d'une pareille industrie dans notre centre serait d'un immense avantage et pour la ville de St. Jean et pour les campagnes environnantes. Nous espérons donc que la chose recevra toute l'attention qu'elle mérite.

Le Freeman's Journal dit que la corporation municipale de Drogheda (Irlande) s'est unanimement ralliée à l'adresse de la corporation de Dublin, qui a dénoncé au premier ministre d'Angleterre les manœuvres de la révolution irlandaise, et demande au gouvernement de veiller à la protection des intérêts catholiques.

Le Commercial de Louisville a récemment publié une lettre du général Beauregard au sujet de la guerre d'Orient. Le général Beauregard était à Paris en 1865, lorsque le prince de Roumanie lui proposa le commandement en chef de son armée avec le titre de feld-marschal et un traitement de \$100,000. Le général refusa pour des raisons de patriotisme; mais ce fut pour lui l'occasion d'étudier les conditions d'une guerre entre la Russie et la Turquie, et il n'est pas sans intérêt de recueillir son opinion à ce sujet. Sa lettre est adressée au colonel Blanton Duncan. Nous en extrayons ce qui suit :

Nouvelle-Orléans, 10 mai 1877.

Mon cher colonel.—La Turquie offre de magnifiques lignes de défense, le Danube et la chaîne des Balkans. Avec 200,000 ou 300,000 hommes de troupes confédérées, je répondrais de les garder contre n'importe quel nombre de Russes. Si j'avais le commandement, je fortifierais solidement ces lignes, et avec mes canonniers cuirassés j'empêcherais la construction d'un pont quelconque sur le Danube. J'enverrais le général Forrest avec 25,000 ou 30,000 cavaliers, détruire tous les dépôts d'approvisionnement, chemins de fer ou ponts depuis le Danube jusqu'au milieu de la Russie, et de là à quelque port de la mer Noire, d'où je transporterais ses troupes sur un point favorable, sur les derrières des forces russes opérant en Asie, au sud de la mer Noire. Forrest serait pourvu de charreaux pour transporter son artillerie légère, ses bagages et de légers équipages de ponts. Il aurait aussi des pigeons voyageurs pour me tenir au courant de ses mouvements. Ma flotte le protégerait contre les navires ennemis. Je détruirais les approvisionnements russes à Odessa et dans les autres ports de la mer Noire. D'autres termes j'appellerais la famine à mon aide. Combien de temps pensez-vous que la Russie supporterait une telle guerre défensive? De plus, j'ai la confiance que les autres puissances de l'Europe ne permettront jamais à la Russie de s'approcher de Constantinople plus près que les Balkans, si jamais elle y arrive. Voilà mon plan de campagne.

Mais je suis un homme de paix, maintenant que la Louisiane est libre.

Votre ami,
G. T. BEAUREGARD.

Hier, à la Cathédrale Jos. Odilon Desmarais, Ecr. Avocat conduisait à l'autel Mademoiselle Marie-Louise Herménie Gélinas, fille aînée de feu L. Raphaël Gélinas, Ecr.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le Rvd. Mess. Loranger, curé de Lanoraie et cousin de la mariée, assisté du Rvd. Mess. Noisieux, de Ste. Geneviève.—J. des T. Rivières.

On annonce la mort de l'hon. Gilbert McKenna, membre du conseil législatif de la Nouvelle-Ecosse.

Tous les évêques de la province ecclésiastique du Bas-Canada se trouvent actuellement à Québec pour la réception de l'abbé légat.

MANUFACTURE DE CHAUSSURES DE JOLIETTE. RUE NOTRE DAME. EDD. GUILBAULT, Propriétaire.

Les marchands de la ville et de la campagne trouveront toujours à cet établissement un ASSORTIMENT COMPLET DE CHAUSSURES pour tous les goûts, tous les âges et toutes les conditions. Vente en gros et en détail. AU PLUS BAS PRIX. Joliette, avril 1874.

Assurances. COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA. CAPITAL \$1,000,000. Bureau :—245, Rue St. Jacques MONTREAL.

Président : Col. A. C. DeLothbinière HARWOOD, D. A. G. Vice-Président : Wm. ANGUS, Ecr. Directeur-Gérant et Secrétaire EDWARD H. GOFF, Ecr. DIRECTEURS : Col. A. C. DeLothbinière Harwood, Montréal. P. LeBlanc, (Evêque) Montréal. A. Desjardins, Ecr., Montréal. Wm. Angus, Ecr., Montréal. Président, Compagnie de l'acier du Can. J. B. Pouliot, Ecr., N. P. P., Rivière du Loup. L. Moineur, Ecr., M. P. P., St. Jean. Président de la Banque de St. Jean, G. Bony, Ecr., M. P. P., Joliette. Thos. Logan, Ecr., Sherbrooke. Edouard H. Goff, Ecr., Montréal. Arthur Dansereau, Ecr., Montréal. Col. A. A. Stevenson, Montréal. T. H. Maloney, Ecr., Québec. L. B. A. Charlebois, Ecr., Laprairie. Chs. Frs. Painchaud, Ecr., M. D., Waropnes. L. H. Bisil, Ecr., Montmagny.

Cette Compagnie est organisée pour le but exprès d'assurer les propriétés des Cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les risques hasardeux. Un arrangement favorable à la Compagnie est offert de reconquête et d'adaires ici pour le compte de la Compagnie Agricole de Watertown, N.-Y., ce qui met du même coup la Compagnie en possession d'un fond considérable très avantageux. Montréal, 20 Avril 1877.

PEINTURE! PEINTURE! POUR Maison, Enseigne & Fresque. — AUSSI — Pour Office, Résidences Privées, le tout peint dans le dernier style et aux conditions les plus libérales. Plans fournis au besoin. Fred. GRUBE RUE DE LANAUDIERE JOLIETTE. (Maison de J.-Bte. Desmarais)

CHILDREN'S CARMELITE CORDIAL. CORDIAL CARMELITE CELESTINE. POUR LA GUERISON DES ENFANTS. CONVULSIONS, COLIQUES, etc.

LA GAZETTE DE JOLIETTE. JOURNAL POLITIQUE ET COMMERCIAL. Societe d'Imprimerie de Joliette (LIMITED) Bureau :—Rue Notre-Dame JOLIETTE. ABONNEMENTS CANADA Edition bi-hebdomadaire \$2.50 (Payable d'avance). Edition hebdomadaire (d'été) 1.00 POUR LES ETATS-UNIS Edition bi-hebdomadaire (un an) \$2.50 hebdomadaire (un an) 1.00

DEVINS & BOLTON, rue Notre-Dame, Montréal. VIN DE QUININE DE DEVINS & BOLTON. Est le seul vin qui est approuvé et recommandé par les Médecins et n'est imposé au public que par sa qualité incontestable et son mérite reconnu. PRÉPARÉ SOULEMENT PAR DEVINS & BOLTON, Pharmaciens. Voisins du Palais de Justice, Montréal. A VENDRE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS ET ÉPICIERS. Agent à Joliette, M. Ls. ROBINETTE.

BOIS DE SOLAGE 500,000 Pieds de Bois à Vendre PAR LA CIE. A BOIS DE JOLIETTE CONSISTANT EN : PLANCHES DE 1 POUCE, MADRIERS DE 2 POUCE, MADRIERS DE 3 POUCE, EN PINS ET EN EPINETTE ENVIRON 100,000 LATTES, ET UNE GRANDE QUANTITE DE BOIS DE CHARPENTE

LA COMPAGNIE A BOIS DE JOLIETTE profite de cette occasion pour annoncer au public qu'elle vient de placer dans sa grande Scierie des machines pour Planer, mortaiser et embouvoier. Et qu'elle pourra livrer tous les bois entièrement préparés pour la construction. Joliette, Avril 1874.

N. I. CHARLAND Tailleur RUE MANSEAU. M. N. I. CHARLAND se chargera de toutes les commandes qu'il exécutera avec goût et promptitude. Joliette, Avril 1874.

Tableau de l'arrivée et départ des mailles du District de Joliette et autres endroits voisins. MILES QUOTIDIENNES ARRIVEE 1 A. M. 1 Malle pour Montréal, arrêtant à St. Paul, L'Assomption et St. Paul l'Hermite. 2 Malle pour Rawdon, arrêtant à St. Liguori et Montcalm. 0.30 A. M. 3 Malle pour d'Ailleboud, arrêtant à Killarney. Midi. 4 Malle pour St. Félix de Valois, arrêtant à St. Thomas et Ste. Elizabeth. 0.30 P. M. MILES TRI-HEBDOMADAIRES. 1 Malle de Ste. Elizabeth à Berthier tous les lundis, mercredi et vendredi, aller et retour. 2 Malle de St. Félix à St. Jean de Matha, tous les lundis, mercredi et vendredi. 11 A. M. 3 Malle de Berthier à l'Alphonsine tous les lundis, mercredi et vendredi. 4 Malle de d'Ailleboud à Ste. Béatrice tous les mardi et samedi. MALLE BI-HEBDOMADAIRE. 1 Malle de St. Théodore de Châteauguay à Rawdon, arrêtant à Châteauguay tous les mercredi et samedi. MALLE HEBDOMADAIRE. 1 Malle partant le mardi matin de St. Jean de Matha pour Ste. Emmélie, de l'En. St. Zénon et St. Michel des Saints, revenant à St. Jean de Matha le jeudi après-midi. 2 malle de St. Alphonse de Rodriguez à St. Côme, tous les samedis. MILES QUOTIDIENNES. P. M. Pour l'Épiphanie, St. Jacques, St. Alexis, Ste. Julienne, revenant par St. Esprit et St. Ruel. 4 A. M. St. Sulpice, Lavaltrie, Latorait et Berthier. 7 P. M. Repentigny. 8 30 P. M. 7 00 P. M. 14.00 A. M.

HOTEL RICHELIEU. Coln des Ruas Notre-Dame & St. Vincent, vis-à-vis le Palais de Justice. MONTREAL. C'est le seul Hôtel de la Ville tenu sur les plans Européen et Américain. L'Hôtel peut recevoir 200 personnes. CONDITIONS : Plan Américain, Chambre et Pension \$1.50 par jour. Plan Européen \$1.00 par jour, pour une chambre élégamment fournie. L'omnibus de l'Hôtel se trouve à l'arrivée de tous les trains de chemin de fer. J. B. DUROCHER, Propriétaire. Montréal, 23 Avril 1877.

APPROVED BY THE MEDICAL FACULTY. DEVINS' WORM PASTILES. PASTILLES DE DEVINS CONTRE LES VERS. APPROUVEES PAR LA FACULTE MEDICALE. A vendre chez les Pharmaciens et Epiciers et chez DEVINS & BOLTON, rue Notre-Dame, Montréal. On n'aura plus de Cheveux Gris. RENOVATEUR PARISIEN DE ALUBIN. ARTICLE DE TOILETTE INDISPENSABLE POUR LA JEUNESSE VIGNEUSE DES CHEVEUX. C'EST L'EXCELLENTE PREPARATION. Contient les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve plus longtemps. Contient la tête propre et fraîche; donne aux cheveux un brillant et un parfum très agréable; empêche et détruit les pellicules; ne gâte pas la peau ni la couleur; le plus délicat; agit certainement les cheveux de tomber dans peu de jours, et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent. C'est moins cher que toute autre préparation de ce genre, car par son usage on peut se dispenser d'huile ou de pomade. PRIX 50 Cts LA BOUTEILLE. A vendre chez les PHARMACIENS et PARFUMEURS, DEVINS & BOLTON, Agents, Montréal. Agent à Joliette, M. Ls. ROBINETTE.

LA GAZETTE DE JOLIETTE. JOURNAL POLITIQUE ET COMMERCIAL. Societe d'Imprimerie de Joliette (LIMITED) Bureau :—Rue Notre-Dame JOLIETTE. ABONNEMENTS CANADA Edition bi-hebdomadaire \$2.50 (Payable d'avance). Edition hebdomadaire (d'été) 1.00 POUR LES ETATS-UNIS Edition bi-hebdomadaire (un an) \$2.50 hebdomadaire (un an) 1.00

LA GAZETTE DE JOLIETTE. JOURNAL POLITIQUE ET COMMERCIAL. Societe d'Imprimerie de Joliette (LIMITED) Bureau :—Rue Notre-Dame JOLIETTE. ABONNEMENTS CANADA Edition bi-hebdomadaire \$2.50 (Payable d'avance). Edition hebdomadaire (d'été) 1.00 POUR LES ETATS-UNIS Edition bi-hebdomadaire (un an) \$2.50 hebdomadaire (un an) 1.00

Dr. LAURIER & FILS. Pharmacie de Famille, (En face de l'Eglise)

Ces messieurs invitent respectueusement les médecins à visiter leur établissement, leurs ordres et prescriptions seront attentivement remplis et ponctuellement exécutés. Les mères de famille y trouveront tous les remèdes utiles et employés pour l'usage des enfants. Des teintures de toutes couleurs y sont détaillées, avec les plus amples renseignements. On y vend en gros et en détail des graines de jardins des premiers maîtres, avec garantie. UNE PARFUMERIE des mieux assorties est attachée à l'établissement et l'on y détaille à des prix modérés, tous les articles de toilette du meilleur goût. ON Y VEND aussi du soda et du gingembre et l'on y tient un dépôt du Cidre si renommé de monsieur CHASTIN, pour les ventes en gros et en détail.

Le Dr. LAURIER au fait tout avancé par des succès incontestables, de guérir les personnes affectées de caucers, de chancres et autres affections de ce genre, au moyen d'emplâtres qui ne laissent aucune difformité ni cicatrice. Venez le consulter. Joliette, 1 avril 1874.

AVIS. EST par les présentes donné, que Jean Jacques Provost marchand épicer et Charles Bernard Henri Leprohon, député-sheriff, tous deux de Joliette, ont ce jour contracté ensemble une société, sous les noms et raisons de la Provost, Leprohon & Co., dans le but d'exploiter les magnifiques carrières de Joliette. Le dit J. J. Provost est seul chargé de l'administration des affaires. La société ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, sans un ordre écrit de la signature sociale et officielle par J. J. Provost. J. PROVOST, LEPROHON & Co. Joliette, 15 Avril 1877.

PHARMACIE CANADIENNE (ÉTABLIE EN 1872). M. LOUIS ROBINETTE, pharmacien, a l'honneur d'annoncer que sa pharmacie, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis, a été transférée dans la nouvelle pharmacie, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis. Dans tous les genres, et à des prix très bas, il a le plaisir de vous offrir la meilleure qualité de produits. Joliette, 18 Novembre 1876.

PHARMACIE CANADIENNE (ÉTABLIE EN 1872). M. LOUIS ROBINETTE, pharmacien, a l'honneur d'annoncer que sa pharmacie, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis, a été transférée dans la nouvelle pharmacie, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis. Dans tous les genres, et à des prix très bas, il a le plaisir de vous offrir la meilleure qualité de produits. Joliette, 18 Novembre 1876.

PHARMACIE CANADIENNE (ÉTABLIE EN 1872). M. LOUIS ROBINETTE, pharmacien, a l'honneur d'annoncer que sa pharmacie, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis, a été transférée dans la nouvelle pharmacie, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis. Dans tous les genres, et à des prix très bas, il a le plaisir de vous offrir la meilleure qualité de produits. Joliette, 18 Novembre 1876.

PHARMACIE CANADIENNE (ÉTABLIE EN 1872). M. LOUIS ROBINETTE, pharmacien, a l'honneur d'annoncer que sa pharmacie, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis, a été transférée dans la nouvelle pharmacie, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis. Dans tous les genres, et à des prix très bas, il a le plaisir de vous offrir la meilleure qualité de produits. Joliette, 18 Novembre 1876.

RELIURE. J. B. LAFONTAINE. A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs, qu'il a ouvert une boutique de reliure, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis. Joliette, 18 Novembre 1876.

RELIURE. J. B. LAFONTAINE. A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs, qu'il a ouvert une boutique de reliure, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis. Joliette, 18 Novembre 1876.

RELIURE. J. B. LAFONTAINE. A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs, qu'il a ouvert une boutique de reliure, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis. Joliette, 18 Novembre 1876.

RELIURE. J. B. LAFONTAINE. A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs, qu'il a ouvert une boutique de reliure, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis. Joliette, 18 Novembre 1876.

RELIURE. J. B. LAFONTAINE. A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs, qu'il a ouvert une boutique de reliure, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis. Joliette, 18 Novembre 1876.

RELIURE. J. B. LAFONTAINE. A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs, qu'il a ouvert une boutique de reliure, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis. Joliette, 18 Novembre 1876.

RELIURE. J. B. LAFONTAINE. A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs, qu'il a ouvert une boutique de reliure, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis. Joliette, 18 Novembre 1876.

RELIURE. J. B. LAFONTAINE. A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs, qu'il a ouvert une boutique de reliure, située à l'angle de la rue St. Jean et de la rue St. Louis. Joliette, 18 Novembre 1876.